

RÉFORME DES RETRAITES

LE GOUVERNEMENT CONFISQUE LE DÉBAT
À COUP DE PSEUDO-ÉVIDENCES!



Cinquième réforme en 20 ans : les précédentes ont échoué à équilibrer les régimes de retraite, pourtant l'actuel gouvernement reconduit les mêmes dispositifs, avec la même argumentation fallacieuse.

**« On vit plus longtemps, parfois beaucoup plus longtemps, on devra travailler aussi un peu plus longtemps »
(François Hollande, conférence de presse du 16 mai 2013)**

FAUX!

L'allongement de l'espérance de vie se vérifie, siècles après siècles, décennies après décennies. Et pourtant les durées d'activités baissent! Entre 1960 et 1980, selon l'INSEE, l'espérance de vie à 60 ans a augmenté en moyenne de 2 ans. Pourtant, en 1983, l'âge d'ouverture du droit à retraite à taux plein était ramené de 65 à 60 ans! Alors que la crise économique battait son plein! En effet, il n'y a pas de fatalité démographique ou économique, mais des choix politiques.

Entre 1960 et 1980, le choix opéré a été de porter de 5% à 10% la part du PIB (masse des richesses créées par le travail) consacrée au financement des retraites. Ce doublement a été obtenu pour l'essentiel par des augmentations des taux de cotisation, acceptées par tous les citoyens.

Augmenter les cotisations entraînerait une baisse du pouvoir d'achat des salaires

FAUX!

Pour rétablir dès 60 ans le droit à une retraite représentant au minimum 75% de sa rémunération nette de fin de carrière, par le seul biais d'augmentation de cotisations, il faudrait les accroître de 0,45 point par an, au cours des quatre prochaines décennies, soit 0,18 point sur la part salariale et 0,27 point sur la part dite « patronale ».

Sur la base des hypothèses économiques qui font consensus, le pouvoir d'achat des salaires augmentera sur cette période, en moyenne annuelle, de 1,5%. Après financement des retraites le pouvoir d'achat des salaires continuerait donc d'augmenter de 1,32% en moyenne annuelle!

Financer les retraites nuit à la compétitivité des entreprises

FAUX!

Les plus de 60 ans représentent aujourd'hui 25% de la population. Dans 40 ans, ils en représenteront 32% (cf. INSEE Première n° 1320). Ne pas financer les retraites, c'est donc appauvrir le seul segment croissant de la population.

La croissance de notre économie reposant sur la consommation des ménages, la compétitivité des entreprises françaises est en tout premier lieu déterminée par leur capacité à trouver, en France, leurs clients. Augmenter le pouvoir d'achat des salariés et des retraités, c'est donc renforcer la compétitivité des entreprises.



Les pistes explorées par le gouvernement

Elles sont dictées par le Fonds Monétaire International, la Banque Centrale Européenne et la Commission Européenne (la Troïka). Selon leur doctrine, il faut geler la part du PIB consacrée au financement des retraites. Le gouvernement se focalise donc sur des mesures d'âge et de décrochage du niveau des pensions en cours de constitution et liquidées.

Dans le même temps, la Troïka promeut le développement de l'épargne retraite. Elle prétend ainsi interdire aux citoyens de financer les régimes publics de retraite, seuls capables de garantir un niveau déterminé de pension à un âge déterminé, au profit des opérateurs financiers privés (banque et assurance)... Mais ces derniers ne prennent aucun engagement sur les prestations qu'ils font miroiter. Tous les risques de déperdition financière, inexistant dans les régimes publics et solidaires par répartition, sont supportés par les souscripteurs de ces produits, ce qu'ils ignorent le plus souvent...

L'allongement de la durée de cotisation à

43 puis 44 ans : autant d'emplois qui ne vont pas se libérer pour les jeunes dont 25 % sont au chômage ! Encore plus de précarité pour les 33 % de seniors privés de toute activité professionnelle avant la liquidation de leurs retraites !

La baisse du pouvoir d'achat des pensions :

le gouvernement se garde bien de dire que cette mesure affecte autant les actifs que les retraités. En effet, les droits à retraite que les salariés se constituent année après année sont indexés comme les pensions liquidées. Pour obtenir une pension proportionnelle à son salaire de fin de carrière, les droits annuellement constitués devraient être revalorisés selon l'évolution du salaire moyen. Cette règle a été observée jusqu'aux réformes Balladur et Fillon qui ont désindexé pensions et droits en cours de constitution de l'évolution des salaires pour les indexer sur les prix (perte : - 1,5 % par an). La désindexation a donc induit une baisse d'ores et déjà conséquente du niveau des pensions et considérable sur une carrière complète. Cela ne suffisant pas pour rééquilibrer les régimes de retraite, le gouvernement envisage maintenant de les désindexer de l'évolution des prix !

Cette logique condamnerait les futures générations, parvenues à la retraite, à se retrouver à la charge de leurs propres enfants (ne serait-ce que dans le cadre de l'obligation alimentaire) comme l'étaient leurs aïeux avant la création de la Sécurité sociale...

CONSTRUIRE L'AVENIR DES RETRAITES POUR TOUTES ET TOUS, C'EST :

- ➡ **DÉFINIR** un âge maximum et un seul pour le droit à retraite : pour la CGT comme pour les français, ce doit être 60 ans ;
- ➡ **GARANTIR** à cet âge un niveau de pension représentant au minimum 75 % du salaire de fin de carrière, primes comprises, aucune pension nette ne pouvant par ailleurs être inférieure au SMIC net ;
- ➡ **RÉFORMER** le financement des retraites avec :
 - ➔ des mesures immédiates pour effacer le déficit de 20 milliards prévu pour 2020 :
 - ➔ modulation de la cotisation patronale selon la politique de l'entreprise en matière d'emploi, de salaire et de recherche et développement ;
 - ➔ suppression des 30 milliards annuels d'exonérations de cotisations sociales patronales ;
 - ➔ élargissement de l'assiette de cotisations à l'intéressement et à la participation ainsi qu'aux primes pour les fonctionnaires (environ 10 Mds de gain) ;
 - ➔ mise à contribution des revenus financiers perçus par les entreprises (environ 20 Mds de gain).
 - ➔ pour le long terme : une augmentation des cotisations (en priorité les cotisations dites « patronales »).

POUR IMPOSER CES SOLUTIONS, TOUS LES SALARIÉS SONT INVITÉS À MANIFESTER LE 10 SEPTEMBRE PROCHAIN !

